

Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais



RAPPORT D'ACTIVITE 2014

C.C.O.G – COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OUEST GUYANAIS
2 rue Bruno Aubert – Z.A. Gaston CESAIRE – BP 26 – 97360 MANA

Téléphone : 0594 34 34 94 – Télécopie : 0594 34 83 37
Courriel : info@ouestguyane.fr
Site internet : <http://www.ouestguyane.fr>

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| I- ELEMENTS MARQUANTS DU TERRITOIRE OUEST GUYANAIS..... | 4 |
| 1- DEMOGRAPHIE DU TERRITOIRE EN 2014 | 4 |
| 2- VIE COMMUNAUTAIRE..... | 4 |
| 3- LES BUDGETS DE LA CCOG..... | 6 |
| | |
| II - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE | 7 |
| 1- ELECTRIFICATION RURALE | 7 |
| 2- LE PÔLE AGRO-ALIMENTAIRE DE L'OUEST GUYANAIS | 10 |
| 3- LE PROGRAMME LEADER NORD-OUEST GUYANE..... | 11 |
| | |
| III - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE..... | 13 |
| | |
| IV - GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES..... | 14 |
| | |
| V - PORT DE L'OUEST GUYANAIS | 16 |
| | |
| VI - VIE ASSOCIATIVE..... | 17 |

Le Mot du Président de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais

Le rapport d'activité 2014 de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais (CCOG) répond aux obligations légales prévues par la loi du 12 juillet 1999.

L'année 2014 a été marquée par les nouvelles élections municipales et communautaires. Avec ce renouvellement d'élus communautaires, une nouvelle gouvernance politique a été mise en place.

Le présent rapport d'activité s'appuie principalement sur les délibérations prises lors des différents Conseils Communautaires de l'année écoulée. Elles s'inscrivent dans le champ d'application des compétences statutaires de la Communauté de communes : Aménagement du Territoire, Développement Economique, Environnement et Port de l'Ouest.

En matière d'Aménagement du Territoire, le rapport souligne l'effort effectué par la CCOG dans les domaines de l'électrification rurale et du développement rural notamment dans les communes du fleuve.

Dans le champ du Développement Economique, le rapport présente l'action de la CCOG dans l'accompagnement des porteurs de projets et des entreprises. Il porte également sur la réalisation d'études des zones d'activités économiques en vue de favoriser l'attractivité économique du territoire.

Dans le cadre de la gestion des déchets ménagers et assimilés, le rapport montre les efforts importants réalisés par la CCOG pour améliorer la qualité de vie des habitants du territoire.

S'agissant du Port de l'Ouest, le rapport montre un outil en développement grâce à une activité en structuration progressive.

Enfin, le rapport présente sommairement, le soutien de la CCOG à l'animation du territoire par le tissu associatif.

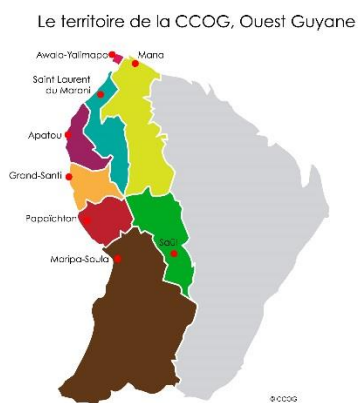
LE PRESIDENT DE LA CCOG,

Léon BERTRAND

I- ELEMENTS MARQUANTS DU TERRITOIRE OUEST GUYANAIS

1- DEMOGRAPHIE DU TERRITOIRE EN 2014

Selon l'INSEE (date de référence statistique 2011) au 1^{er} janvier 2014, la population légale des communes de la CCOG est la suivante :



| COMMUNE | POPULATION TOTALE |
|-------------------------|-------------------------|
| APATOU | 6 975 habitants |
| AWALA-YALIMAPO | 1 305 habitants |
| GRAND-SANTI | 5 526 habitants |
| MANA | 9 081 habitants |
| MARIPASOULA | 8 487 habitants |
| PAPAICHTON | 5 860 habitants |
| SAINT-LAURENT DU MARONI | 40 462 habitants |
| SAUL | 153 habitants |
| TOTAL | 78 849 habitants |

En 2014, la population de la CCOG représente 33 % de la Guyane (77 849 habitants /237 549 habitants).

2- VIE COMMUNAUTAIRE

En 2014, l'assemblée délibérante a approuvé 128 délibérations.

2-1 Instances décisionnelles de la CCOG :

Lors du Conseil Communautaire du 14 mars 2014, les élus communautaires se sont prononcés sur les sujets suivants :

- L'élection du président de la CCOG ;
- La détermination du nombre des vice-présidents ;
- L'élection des vice-présidents et des membres du bureau ;
- La création et l'élection des membres des commissions thématiques intercommunales ;
- L'élection des membres de la commission d'appel d'offre et jury de concours ;
- La création de la commission d'ouverture des plis de délégation de service public ;
- La création de la commission consultative de services publics locaux ;
- La désignation des conseillers communautaires au sein des différents organismes (Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Guyane (SMPNRG), Comité de Tourisme de la Guyane (CTG), Etablissement Public d'Aménagement de la Guyane (EPAG), Plan Départemental de Prévention et Gestion des Déchets Non

Dangereux(PDPGDND), Société d'Economie Mixte du Nord-Ouest de la Guyane (SENOG), Conseil Départemental d'Insertion par l'Activité Economique(CDIAE), Ouest Guyane Initiative(OGI), Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA), Société de Développement du Transport Aérien en Guyane(SDTAG), Agence d'Urbanisme de Développement de la Guyane(AUDeG), Agence Régionale de la Santé (ARS), Société Economie Mixte de l'Ouest Guyanais(SENOG), Parc Amazonien de Guyane(PAG), LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) Gal Sud, Commission Départementale de Coopération Intercommunale(CDCI), Conseil Départemental de l'Habitat(CDH);

- La délégation au président et au bureau ;
- La délégation du Conseil Communautaire en matière de marchés publics au président et au bureau ;
- La création de la commission Mapa ;
- La fixation des indemnités de fonction du président et des vice-présidents ;
- Les modalités de prise en charge des frais de déplacement pour les élus et les agents de la CCOG ;
- Les modalités d'application du droit à la formation.

A- Le Conseil Communautaire et sa composition

Au total 33 membres composent le Conseil Communautaire répartis de la manière suivante :

Commune d'APATOU

M. Paul **DOLIANKI**
Mme Diana **SAITI**
M. Moïse **EDWIN**

Commune d'AWALA-YALIMAPO

M. Jean-Paul **FEREIRA**

Commune de GRAND-SANTI

M. Paul **MARTIN**
Mme Suzanne **AMAIDOU**
M. Bendy **PESNA**

Commune de MANA

M. Georges **PATIENT**
Mme Arlène **BOURGUIGNON**
M. Albéric **BENTH**
M. Tchoua **YA**

Commune de SAÛL

Mme Marie-Hélène **CHARLES**

Commune de MARIPASOULA

M. Serge **ANELLI**
M. Micky **JACOBIE**
Mme Sylviana **AGESILAS**
Mme Marie-Thérèse **ABIENSO**

Commune de PAPAÏCHTON

M. Jules **DEIE**
Mme. Christiane **AYAITE**

Commune de SAINT-LAURENT DU MARONI

M. Léon **BERTRAND**
Mme Linda **AFOEDINI**
M. Jean **GONTRAND**
Mme Agnès **BARDURY**
M. Chris **CHAUMET**
Mme Sophie **CHARLES**
M. Bernard **BRIEU**
Mme Bénédicte **FJEKE**
Mme Cécile **ALFRED**
Mme Josette **LO-A-TJON**
M. Bernard **SELLIER**
Mme Yvonne **VELAYOUDON**
M. Michel **VERDAN**

B- Le Bureau Communautaire et sa composition

Le Bureau communautaire se compose de 11 membres.

M. Léon BERTRAND, Président

- **M. Bernard BRIEU**, 1^{er} Vice-président
- **M. Albéric BENTH**, 2^{ème} Vice-président
- **M. Paul DOLIANKI** 3^{ème} Vice-président
- **M. Paul MARTIN**, 4^{ème} Vice-président
- **M. Jules DEIE**, 5^{ème} Vice-président
- **M. Jean GONTRAND**, 6^{ème} Vice-président
- **M. Micky JACOBIE**, 7^{ème} Vice-président
- **Mme Arlène BOURGUIGNON**, 8^{ème} Vice-président
- **M. Jean-Paul FERREIRA**, 9^{ème} Vice-président
- **Mme Marie-Hélène CHARLES**, Membre du Bureau

3- LES BUDGETS DE LA CCOG

Le budget de la CCOG comprend un budget principal et deux budgets annexes de Service Public Industriel et Commercial (SPIC).

3-1 Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2014 : la loi « Administration Territoriale de la République » du 6 février 1992, prévoit que les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale doivent organiser un débat sur les orientations budgétaires de l'exercice à venir. Ce DOB doit se faire dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Le Débat d'Orientations Budgétaires 2014 s'est tenu lors du Conseil Communautaire du 27 janvier 2014. Un document préparatoire contenant des données synthétiques sur la situation financière de la CCOG a été établi comme base primordiale lors du débat. Le document se présentait en quatre parties :

- Le rappel sur la présentation du budget ;
- Le contexte économique et budgétaire national ;
- L'analyse rétrospective et la situation actuelle fiscale de la CCOG ;
- La présentation des priorités du budget primitif 2014, objet du débat.

3-2 Vote Budget Primitif 2014 - Budget Principal : le 12 mars 2014, l'assemblée a voté le budget de la CCOG pour un montant de **47 089 036,37 euros**, les deux sections en équilibre :

| Section | Recettes | Dépenses |
|----------------|-----------------|-----------------|
| Fonctionnement | 15 155 156,93 € | 15 155 156,93 € |
| Investissement | 31 933 879,44 € | 31 933 879,44 € |
| Total | 47 089 036,37 € | 47 089 036,37 € |

A- Vote Budget Primitif 2014 - Budget Annexe du Port de l'Ouest : le 12 mars 2014, l'assemblée délibérante a voté le budget du SPIC Port de l'Ouest pour un montant total de **4 431 036,83 euros**, les deux sections confondues en équilibre.

| Section | Recettes | Dépenses |
|----------------|-----------------------|-----------------------|
| Fonctionnement | 1 727 193,00 € | 1 727 193,00 € |
| Investissement | 2 703 843,83€ | 2 703 843,83€ |
| Total | 4 431 036,83 € | 4 431 036,83 € |

B- Vote Budget Primitif 2014 - Budget Annexe de l'Immobilier d'Entreprise : le 12 mars 2014, l'assemblée délibérante a voté le budget du SPIC Immobilier d'entreprises pour un montant total de **1 867 783,31 euros**, les deux sections confondues en équilibre.

| Section | Recettes | Dépenses |
|----------------|----------------------|----------------------|
| Fonctionnement | 672 105,74 € | 672 105,74 € |
| Investissement | 1 195 677,57€ | 1 195 677,57€ |
| Total | 1 867 783,31€ | 1 867 783,31€ |

II - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

En 2014, la CCOG a poursuivi son effort dans le domaine de l'aménagement du territoire. La priorité s'est portée sur l'électrification rurale des communes du fleuve, le développement rural et la poursuite des actions du programme Leader.

1- ELECTRIFICATION RURALE

➤ Commune de Grand-Santi :

Electrification des villages sud du bourg de Grand-Santi : l'opération a consisté à assurer la desserte électrique des villages Anacondé, Kassabaini, Amuni, Pascal kondé et Boy kondé au sud du bourg de Grand-Santi ainsi que le nouveau château d'eau alimentant le bourg pour un coût prévisionnel de 1 466 000 euros avec une participation de 10% de la CCOG.

Renforcement de la Centrale de Grand-Santi : l'évolution de la consommation électrique liée à la croissance démographique, l'extension du réseau de distribution vers les villages sud et la mise en œuvre d'un programme de logements ont nécessité le renforcement de la centrale de production par l'ajout d'un nouveau groupe électrogène de 400 KVA pour un montant de 272 000 euros.

➤ **Commune de Maripa-Soula**

Renforcement de la centrale de Maripa-Soula : l'évolution de la consommation électrique dû à la croissance démographique, la mise en place de futurs projets d'aménagement, le projet d'extension du réseau pour desservir les villages de Nouveau Wacapou et de La Butte Sophie et les besoins spécifiques de la future unité de traitement des déchets ménagers ont exigé le renforcement des capacités de production de la centrale de production électrique par deux nouveaux groupes de 450 kVA et par l'installation d'un transformateur. Le coût prévisionnel de l'opération était de 85 000 euros.

Action de maîtrise de l'énergie sur les écarts du Haut-Maroni : dans le cadre du projet d'électrification de cinq écarts du Haut-Maroni, la CCOG et EDF ont décidé de lancer un programme d'action de maîtrise de l'énergie (MDE) sur le Haut-Maroni. Ce programme s'inscrit dans le cadre du PRME (Programme Régionale de Maitrise de l'Energie). Il prévoit la mise en place d'un médiateur énergie-CCOG et sa formation, la mise en œuvre d'actions portées par les partenaires dans le cadre du PRME, notamment la conception de dépliants, la formation en électricité, des opérations démonstratives sur l'isolation, la formation des relais locaux et une communication institutionnelle. La durée de ce programme sera de trois ans pour un coût global de 137 000 euros.

Etude stratégique sur l'approvisionnement en énergie électrique des communes de Maripa-Soula et Papaïchton : Au regard des évolutions démographiques des communes de Maripa-Soula et de Papaïchton, de l'augmentation de la consommation électrique des populations locales, du développement et de l'aménagement du territoire, la CCOG a décidé de définir une stratégie de production électrique pour les vingt prochaines années. Cette stratégie se conçoit en deux temps :

- **Une stratégie à court terme 2015-2020 :** renforcement de la centrale actuelle de Maripa-Soula jusqu'à sa capacité maximum et dans le respect des conditions d'exploitation du seuil des 2 Mw.
- **Stratégie à moyen terme :** la définition de nouvelles modalités de production d'énergie électrique sur le territoire du Haut-Maroni, Maripa-Soula et Papaïchton. L'étude permettra de fournir à l'Etat les éléments concrets de perspectives permettant une qualification précise des besoins en production d'énergie électrique à l'échéance 2015-2030. Elle définira des orientations sur les caractéristiques énergétiques à mettre en place et proposer des solutions en tenant compte des techniques de production les mieux adaptées au territoire. L'étude est estimée à 70 00 euros avec une participation de la CCOG de 20 000 euros.

Travaux de renforcement des réseaux de distribution à Maripa-Soula et Grand-Santi : Pour assurer le financement de quatre postes de transformateurs devenus indispensables sur les deux communes, le Conseil Communautaire a revu le plan de financement de l'opération et a décidé d'établir un marché en tranche ferme et conditionnelle. Le montant de l'opération restant le même.

Les postes concernés sont :

- Remplacement du poste « collègue » de 160 KVA de Grand-Santi par un poste de 250 KVA ;
- Remplacement du poste transformateur de 100 KVA de Maripa-Soula par un poste de 250 KVA ;
- Remplacement du poste « la vierge » de 250 KVA de Maripa-Soula par un poste de 400 KVA ;
- Remplacement du poste « Gendarmerie » de 250 KVA de Maripa-Soula par un poste de 400 KVA.

➤ **Commune de Saül**

Remise en état du groupe électrogène de Saül : Pour réaliser les travaux de remise en état du groupe électrogène de 100 KVA estimé à 27 356 euros, la commune de Saül a sollicité un fond de concours de la CCOG.

➤ **Commune d'Apatou**

Electrification de la zone de vie familiale de Providence : la commune a lancé un projet d'aménagement du site du village de Providence. Cet aménagement comprend la création d'un groupe scolaire avec des logements pour les enseignants et la viabilisation de 38 parcelles en accession à la propriété. La CCOG a engagé la construction d'une centrale de production électrique pour desservir ce nouveau bassin de vie. Le coût des travaux d'électrification est estimé à 306 000 euros avec une participation de la CCOG à hauteur de 30 600 euros, un fonds de concours communal de 30 600 euros et une participation du FACE de 244 800 euros.

➤ **Commune de Mana**

Extension des réseaux électriques vers le hangar de stockage des produits frais à Javouhey : les producteurs du village de Javouhey disposent d'un hangar de stockage des produits frais situé à l'entrée du village. La commune a demandé à la CCOG la réalisation de travaux d'extension pour que le hangar soit alimenté en énergie. Après négociation avec les partenaires, le plan de financement a été adopté par le Conseil Communautaire pour un montant de 74 300 euros avec une participation de la CCOG, de la commune et du FEADER.

➤ **Commune de Saint-Laurent du Maroni**

Travaux de réalisation du réseau électrique de la station de pompage de Saint-Jean : Afin d'alimenter la commune de Saint-Laurent en eau potable, la CCOG a engagé une opération de raccordement électrique de la nouvelle station de pompage de Saint-Jean

pour un montant de 97 038,96 euros. Au regard de la géographie du site, des travaux complémentaires ont été réalisés pour un montant de 10 800 euros.

2- LE PÔLE AGRO-ALIMENTAIRE DE L'OUEST GUYANAIS

Depuis 2006, la CCOG mène le projet de construction du Pôle Agro-alimentaire de l'Ouest Guyanais (PAOG), véritable outil de développement des filières agricoles et agro-alimentaires du territoire de l'Ouest. Ce projet représente un investissement de plus de 4 millions d'euros (dont 25% autofinancés par l'EPCI).

Le Pôle Agro-alimentaire est constitué de :

- Un abattoir multi-espèces d'une capacité max de 150 T/an fonctionnant 1 à 2 jours par semaine ;
- Un atelier agroalimentaire (jus, confitures, chips, glaces, gâteaux...) fonctionnant 5 jours par semaine ;
- Un atelier de découpe de viande - capacité max de 150 T/an – fonctionnant 1 à 2 jours par semaine (inclus dans l'atelier de transformation).

En 2014, le Conseil Communautaire a souhaité donner au PAOG, une nouvelle dynamique économique et a pris des décisions pour lui permettre de démarrer ses activités, de poursuivre ses investissements et opérations d'aménagements.

Convention de Délégation de Service Public par l'affermage pour le Pôle Agro-alimentaire de l'Ouest Guyanais : Dans le cadre de sa politique de développement économique, la CCOG a construit un pôle agro-alimentaire. Le projet vise à structurer les activités d'agro-transformations des agriculteurs et entrepreneurs de l'Ouest Guyanais. Deux bâtiments ont été construits. Le premier destiné à l'abattage des animaux de boucherie et le second est destiné à la transformation des produits agro-alimentaires issus des productions agricoles locales. Le Conseil Communautaire a approuvé le lancement d'une procédure de délégation de service public pour l'affermage du Pôle Agro-alimentaire. Le 6 juin 2014, le Conseil Communautaire a approuvé le choix du Groupement Momentané d'Entreprise Agro Ouest (GMEAO) en tant que délégataire du Pôle Agro-alimentaire de l'Ouest Guyanais.

Participation au capital de la future société délégataire de la gestion Pôle Agro-alimentaire : le 6 juin 2014, le Conseil Communautaire a décidé de participer à hauteur de 20% au capital de la future société coopérative d'intérêt collectif qui sera constituée avec le Groupement Momentané d'Entreprise Agro-Ouest attributaire de la DSP de gestion du Pôle Agro-alimentaire.

Démarrage transitoire des activités : dans l'attente de la création de la future société coopérative d'intérêt collectif, la CCOG a décidé de mettre en place une régie dans le but de tester les équipements.

Tarification des prestations du Pôle Agro-alimentaire de l'Ouest Guyanais : dans le cadre du démarrage transitoire, la CCOG a décidé de fixer la tarification des différentes prestations qui seront proposées par le pôle agroalimentaire, à savoir :

- Les tarifs et les redevances d'abattage ;

- Les prestations annexes ;
- La location des locaux de l'atelier de transformation à destination des transformateurs ou organismes de formation.

Acquisition d'un véhicule et d'une remorque frigorifique : pour respecter les bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité sanitaire les jours des découpes et de conditionnement des pièces de viande, la CCOG a décidé d'acquérir un camion et une remorque frigorifique pour le transport et le stockage de la viande.

3- LE PROGRAMME LEADER NORD-OUEST GUYANE

Les années 2013 et 2014 pour le GAL Nord-Ouest Guyane ont été marquées par deux ré-abondements sur l'enveloppe FEADER attribuée initialement :

- Le GAL a donc bénéficié d'un premier ré abondement de 178 866,02 € réattribué en juin 2013.
- De nouveau, en octobre 2014, le GAL ouest bénéficiait d'un nouveau ré abondement de 80 000 €.

Suite à ces réabonnements, la stratégie LEADER a été réajustée afin de mieux répondre aux besoins du territoire.

Fin 2013, début 2014 une nouvelle équipe d'animation-gestion a été mise en place pour le fonctionnement du GAL Ouest Guyane.

Une programmation importante mais limitée

En 2014, un seul comité de programmation a eu lieu, 15 dossiers programmés pour un montant de 333 600,04 €.

Malgré le ré-abondement en octobre 2014, les demandes de subvention ont été plus importantes que la maquette disponible.

Fin 2014, le GAL Nord-Ouest Guyane avait ainsi soutenu près de 100 projets et engagé plus de 2,8 millions de FEADER soit **100%** de sa maquette.

Les thématiques abordées

Les thématiques les plus utilisées sont celles relatives à la création et au développement de l'agro-transformation. **Le Pôle agro-alimentaire et l'animation de la filière par la Fédération des Maisons Familiales Rurales constituent les projets agricoles les plus importants.**

Cinq projets agricoles ont pu être appuyés par le LEADER en 2014 dont trois projets relatifs au Pôle Agro-alimentaire. (Animation du Pôle Agro-alimentaire, acquisition d'un véhicule frigorifique, étude sur les déchets de l'abattoir portés par la CCOG)

En effet, Le Pôle Agro-alimentaire de l'Ouest, pierre angulaire de la stratégie agricole du GAL Ouest Guyane, a ouvert ses portes en juin 2014, ce qui a amené le Comité de Programmation du GAL Ouest Guyane à présenter des projets relatifs au fonctionnement, et à l'équipement du pôle.

De plus, la Fédération des Maisons Familiales Rurales a reconduit son action d'accompagnement des agro-transformateurs de l'Ouest pour une année grâce aux fonds LEADER. Ce programme permet de recenser les usagers potentiels de l'atelier de transformation des produits amazoniens et de les préparer à sa gestion et son utilisation.

Le contexte général agricole de l'Ouest guyanais a clairement orienté la stratégie du GAL Ouest Guyane vers le soutien à la filière agroalimentaire, en bonne voie de structuration et de développement.

Le domaine non agricole a bénéficié des transferts de maquette pour répondre aux demandes en termes de tourisme ou de service de base.

Au total, en 2014, 4 projets du domaine « activités économiques non agricoles en milieu rural » ont été subventionnés par le LEADER.

Tous les projets programmés sur cette thématique mettent en scène de nombreux acteurs (collectivités, associations, entreprise) qui jouent un rôle important dans l'environnement économique semi-désertique de l'Ouest guyanais, en créant ou en dynamisant des activités porteuses d'emploi et en développant des services inexistants ou insuffisants dans le territoire. Ces projets sont souvent déclencheurs de programmes plus ambitieux qui peuvent trouver écho dans d'autres mesures du LEADER.

Le patrimoine culturel, toujours très dynamique

L'année 2014 s'est placée dans la continuité des années précédentes, avec un nombre de projets culturels important qui ont entraîné des modifications de maquette. Cependant, l'épuisement de la maquette en fin de programmation a largement freiné la dynamique engagée. Au total en 2014, 5 projets culturels ont été soutenus par le LEADER et ont permis de valoriser le territoire et les acteurs.

Certains porteurs comme la commune de Awala-Yalimapo a toujours montré une réelle dynamique tout au long du programme. L'obtention du label « Villes et Pays d'Art et d'Histoire » prouve l'engagement de la commune et son organisation autour d'un véritable pôle d'activités culturelles.

L'association Chercheurs d'art a finalisé son projet du centre d'art, ce projet a permis de doter l'Ouest d'un centre d'art sans équivalence sur le territoire guyanais ! Ce projet structurant recense et accompagne les artisans dans le cadre de la Route de l'Art.

La valorisation du patrimoine culturel, la transmission des savoirs et le développement économique sont directement concernés par cette action.

De nouveaux acteurs de la sphère privée ont bénéficié de fonds Leader en 2014 (Associations Zoukoyanyan, Zig Zag Prod, Association Respeki). Ces nouveaux projets, modestes, témoignent de cette volonté de valoriser et de partager le patrimoine sur le territoire de l'Ouest.

Des nouveaux membres du GAL Nord-Ouest Guyane (Groupe d'Actions Locales)

Suite aux élections municipale et communautaire du mois de mars 2014, les membres du collège public du GAL ont dû être redésignés par la CCOG et par chacune des mairies du territoire du GAL.

Pour la CCOG, par délibération N° 76/2014, le 6 juin 2014, Monsieur Bernard BRIEU a été désigné comme représentant de la CCOG au GAL Nord-Ouest.

La nouvelle programmation, 2014-2020, les inquiétudes

La CCOG s'est positionnée lors du Conseil Communautaire du 26 septembre 2014 pour renouveler son engagement dans la démarche LEADER 2014-2020.

Fin 2014, le GAL Ouest a donc programmé 100% de sa maquette représentant plus de 100 projets. Aussi, dans l'attente de la mise en place de la nouvelle programmation LEADER, il est donc impossible de financer les nouveaux projets sur le territoire.

Ce manquement a une conséquence lourde sur la dynamique insufflée par les porteurs de projets.

III - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Le développement économique est une des compétences majeures de la Communauté. Depuis plusieurs années, la CCOG poursuit son action par une politique d'investissement et de structuration des filières économiques. Mais également par une politique d'accompagnement de la plateforme d'Initiative Ouest Guyane (IOG). En 2014, la CCOG a également lancé des études de faisabilité en vue de la réalisation de zones d'activités économiques sur le territoire communautaire.

Création d'une ZAC (Zone d'aménagement concerté) multi-sites à vocation économique à Saint-Laurent du Maroni : la CCOG envisage une opération d'aménagement foncier à vocation économique à l'entrée Nord de Saint-Laurent du Maroni. L'objectif est la constitution d'une offre foncière diversifiée à vocation économique afin de répondre aux besoins des entreprises à court terme, moyen et long terme en foncier économique. Le Conseil Communautaire a approuvé l'initiative de la création d'une ZAC multi-sites à vocation économique à l'entrée Nord de Saint-Laurent du Maroni (carrefour Margot et secteur Fatima). Il demande l'engagement des études préalables ainsi que la concertation préalable à ce projet d'aménagement.

Programme national de revitalisation des centres bourgs : Le Ministère du Logement et de l'Egalité des Territoires a lancé une expérimentation nationale en faveur de la revitalisation des centres bourgs. Ce projet vise à dynamiser l'économie des bassins de vie ruraux et péri-

urbains, en développant des activités de production et l'habitat résidentiel. Les communes de Mana et de Maripa-Soula ont été identifiées pour leurs caractéristiques de centralité et pour les difficultés démographiques et économique qu'elles connaissent.

Par délibération, la CCOG a décidé de participer à l'appel à manifestation d'intérêt relatif à la revitalisation des centres bourgs à la candidature conjointement avec la commune de Mana et Maripa-Soula.

Dans ce cadre, la commune de Maripa-Soula a été lauréate de cet appel à manifestation d'intérêt. Deux opérations à vocation économique sont sélectionnées avec un cofinancement de la CCOG : **la création d'une maison des entrepreneurs** destinée à accompagner les entrepreneurs ainsi que la **construction d'un marché municipal couvert**, avec un espace de vente confortable et attractif destiné aux producteurs locaux.

Initiative Ouest Guyane - IOG : dans le cadre de sa stratégie d'animation économique territorialisée, la CCOG s'appuie sur Initiative Ouest Guyane, une plateforme chargée d'accompagner les porteurs de projet et les entreprises. Pour permettre à celle-ci de répondre aux attentes d'un territoire en pleine croissance démographique, la CCOG a décidé la mise en place d'une convention d'objectif et de performance. A ce titre, un conventionnement triennal est mis en place avec une enveloppe de 135 000 euros versés annuellement à hauteur de 45 000 euros par an.

IV - GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

La gestion des déchets ménagers et assimilés est une compétence exclusive de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais. A ce titre, la CCOG intervient au niveau de la pré-collecte, de la collecte et du traitement. Son périmètre d'intervention couvre les huit communes membres.

La Collecte de déchets

- La gestion du parc de bacs sur le territoire est assurée directement par la CCOG. Elle porte sur l'entretien du parc existant, les dotations nouvelles et la gestion des fichiers des usagers.
- La collecte des déchets ménagers est assurée pour la plus grande partie du territoire en porte à porte.
- Le service de collecte des ordures ménagères est assuré sur le littoral avec des bennes classiques de collecte.
- Les encombrants et déchets verts sont collectés au moyen de camions ampli roll équipés de grappin.
- Pour les communes du fleuve, un projet d'équipement des sites avec des matériels adaptés et agréés est en cours.

En 2014, plusieurs opérations ont été réalisées parmi lesquelles :

Opération exceptionnelle de collecte des encombrants en quantité illimitée : dans le cadre de la lutte contre les gîtes larvaires et la prévention du chikungunya, la CCOG a réalisé du 26 août au 31 octobre 2014, une opération de ramassage des encombrants ménagers, en quantité illimitée sur les communes d'Apatou, Awala-Yalimapo, Mana et Saint-Laurent du Maroni. Cette opération a été accompagnée d'une campagne d'information et de communication. Le montant de l'opération a été estimé à 45 978 euros dont 37 995 euros pour la CCOG

Acquisition d'une remorque de collecte des bacs poubelle sur la commune de Saül : la collecte des ordures ménagères est assurée par des employés communaux avec un tracteur et une remorque mis en place par la CCOG depuis 10 ans. La commune a souhaité disposer d'un moyen mécanique de levée. L'investissement a été estimé à 100 000 euros. La CCOG a décidé de financer les nouveaux équipements pour un montant de 20 000 euros avec la participation du FEDER, l'ADEME et la Région Guyane à hauteur de 80 000 euros.

Construction d'un hangar sur la commune de Papaïchton : le hangar est destiné à permettre le stationnement sécurisé et l'entretien des véhicules dont la CCOG a fait l'acquisition pour assurer la collecte des déchets ménagers dans la commune. Le coût de l'opération a été estimé à 300 000 euros avec un financement sur fonds propres de la CCOG. Dans le cadre du contrat territorial, la Région Guyane a décidé d'apporter une subvention de 220 000 euros. Le Conseil Communautaire du 4 décembre 2014 a approuvé le nouveau plan de financement qui s'élève à 550 000 euros.

LE TRAITEMENT

Installation de stockage de déchets non dangereux (ISDnD) de l'Ouest à Saint- Laurent du Maroni.

Le site de la décharge historique est en cours de mise aux normes et de réhabilitation. Il accueille aujourd'hui une déchetterie, ainsi qu'une Installation de Stockage des Déchets non Dangereux autorisés. Des travaux d'extension de l'ISDnD sont programmés. Concernant les communes de Maripa-Soula, Papaïchton et Grand-Santi, des études de créations d'ISDnD sont en cours.

Extension de la capacité de stockage du casier ordures ménagères sur ISDnD de l'Ouest :

vu l'obligation d'augmenter la capacité de stockage des déchets sur le site de stockage, de poursuivre la mise en conformité du centre de stockage, d'améliorer le système de traitement des lixiviats et l'étanchéité du quatrième coté du casier actuel de stockage, le Conseil communautaire a décidé un programme d'investissement portant sur la réhabilitation des zones actuelles, l'étanchéité, l'amélioration du traitement des lixiviats, l'aménagement de protection du site et l'augmentation de la capacité de stockage du casier. Le montant global de ces investissements est estimé à 3 100 000 euros dont 620 000 euros de participation pour la CCOG.

Acquisition d'un compacteur type pied de mouton : dans le but d'optimiser la gestion technique des déchets dans le casier de stockage, de stocker une plus grande quantité possible de déchets, de mieux maîtriser la durée de vie du casier de stockage, de maîtriser certaines nuisances, de diminuer l'envol d'éléments légers, les odeurs et la retenue d'eau de surface. Le Conseil Communautaire a décidé la construction d'un hangar pour assurer les opérations de maintenance et se doter d'un compacteur « pied mouton ». Le coût de l'investissement global a été évalué à 900 000 euros avec une participation de la CCOG à hauteur de 180 000 euros.

V - PORT DE L'OUEST GUYANAIS

Le Port de l'Ouest Guyanais (POG) comprend le Port de commerce, le port piroguier et l'appontement du bac international. En 2014, la CCOG a poursuivi son effort de structuration et d'investissement. Des nouveaux partenariats en Guyane et au Suriname se sont développés. Des études ont été engagées pour augmenter la capacité d'accueil du port. Des travaux ont été réalisés pour améliorer les activités portuaires. La structuration de la régie du port en tant qu'outil de gestion et d'exploitation a été engagée. L'activité du port de commerce a connu une forte croissance.

Création de la régie dotée d'autonomie financière : par délibération du 22 mars 2014, la CCOG a décidé de mettre à compter du 1^{er} avril 2014 une régie dotée de la seule autonomie financière pour le Port de l'Ouest Guyanais. Elle en a approuvé les statuts et le règlement intérieur.

Désignation des membres du conseil d'exploitation : le 12 mars 2014, le Conseil communautaire a délibéré pour désigner les 5 membres représentant la CCOG au sein du Conseil d'exploitation du Port de l'Ouest. Il a aussi délibéré sur la nomination d'un représentant des professionnels de la mer et d'un représentant des professionnels du fleuve.

Aménagement des aires de stockage de l'installation portuaire du port de commerce : la CCOG a engagé un programme d'aménagement du Port de l'Ouest. Plusieurs grands chantiers importants ont démarré en 2014 à Saint-Laurent, notamment la construction de l'hôpital. Près de 6 000 tonnes de marchandises sont prévues. L'aire de stockage actuelle est de 900 m². Avec le volume de marchandises à venir, la création d'une nouvelle aire de stockage, plus grande et mieux adaptée est indispensable. Les travaux sont estimés à 400 000 euros avec une participation de la CCOG de 80 000 euros.

Convention d'occupation temporaire avec la SOREIDOM : pour répondre aux besoins d'une compagnie Maritime, il est décidé de mettre à disposition des surfaces du hangar en zone de stockage banalisée.

Tarifification portuaire : par délibération du 26 septembre 2014, le Conseil communautaire a adopté de nouveaux tarifs d'exploitation du chariot-élévateur du port, avec opérateur ou

sans opérateur, ainsi que les minimums des perceptions concernant les différentes zones (quai, rampe, terre-pleins aménagés, hangar et terrains en fonction des enjeux).

Convention d'occupation temporaire pour la société Lawa Liba Tafa : la société Lawa Liba Tafa fait partie des exploitants titulaires d'une convention d'occupation des zones du port de commerce. Un conteneur frigorifique est installé dans une zone disposant de l'alimentation électrique pour la mise sous température négative des conteneurs spécialement conçus pour le fret à destination des communes et villages du Haut-Maroni. La société connaît quelques difficultés. La CCOG a souhaité accompagner le développement de ce projet. Pour ne pas pénaliser les activités de l'entreprise, le Conseil communautaire a approuvé une convention d'occupation temporaire du domaine public du port avec un étalement des loyers entre 6 et 9 mois.

Conditions locatives du bâtiment administratif du Port de l'Ouest : la CCOG a réalisé des travaux d'aménagement et des grosses réparations pour réhabiliter le bâtiment situé au bac international. En charge de l'organisation de la gestion du bac « la Gabrielle », les services de la PAF, la Douane et la DEAL y ont installé leurs services respectifs. A partir du 1^{er} mars 2014, la CCOG a décidé un abattement de 50% sur le montant du loyer pour chacun des partenaires.

VI - VIE ASSOCIATIVE

En 2014, quelques associations ont bénéficié d'une aide financière de la CCOG :

- Attribution d'une subvention à la Maison Familiale Rurale Nord-Ouest de 50 000 euros pour la finalisation des travaux d'aménagement de nouveaux locaux ;
- Attribution d'une subvention de 4 300 euros à l'association du collège Albert LONDRES pour un projet pédagogique environnemental avec les élèves du collège.
- Attribution d'une subvention à l'association ZIG ZAG Production pour l'organisation du 11^{ème} festival du conte « Paul HENRI-GERARD » de Mana pour un montant de 2 000 euros.
- Attribution d'une subvention de 6 000 euros à l'Office du Tourisme de Saint-Laurent du Maroni pour l'organisation du village nautique de l'Ouest guyanais. Cette manifestation s'inscrit dans le cadre de la valorisation des activités du port de l'Ouest et de l'arrivée du Rallye Nereid's en provenance de Trinidad et Tobago.